

N°2022-01/05B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT ET A LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE LATOUR-BAS-ELNE TRANCHE 1 AVENUE D'ELNE ET RUE DU CENTRE.

L'an deux mille vingt-deux, le 19 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 12 janvier 2022

Le Président expose à l'assemblée,

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements structurants portés par les petites communes et leurs EPCI, dans les domaines économique, social, environnemental, touristique... La Commission d'élus chargée de fixer les catégories d'opérations prioritaires, a ainsi décidé d'accorder une priorité aux projets relevant notamment de la voirie communautaire dans les petites communes.

La Communauté de communes a pour projet d'aménager, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », le centre-bourg de Latour-Bas-Elne.

Le projet global d'aménagement consiste en une reprise d'une partie vétuste des réseaux humides, l'effacement des réseaux secs restant à enfouir, la reprise des câbles et du mobilier d'éclairage public, et un aménagement de surface de toute la voirie (chaussées et trottoirs) sur l'avenue d'Elne, la rue du Centre et l'Avenue de la Mer.

La partie de cet aménagement concernée par la demande de financement au titre de la DETR concerne la tranche 1 qui s'étend sur l'avenue d'Elne et la rue du Centre pour les travaux de voirie, des réseaux secs, de la partie paysagère et du mobilier urbain.

1) La première partie de cette tranche 1 sur l'avenue d'Elne de la RD40 à la rue des vendanges comportera :

- Un aménagement au niveau du giratoire de l'avenue d'Elne avec la RD40 qui marquera une rupture avec le côté routier de cette route départementale. L'aspect paysager sera marqué et la place des modes doux sur ce carrefour sera volontairement accentuée par le biais d'aménagement de traversées bien identifiées et sécurisées.
- Une voie à double sens plutôt étroite, sera bordée d'espaces verts sous forme de haies afin d'engendrer un effet paroi pour réduire la vitesse des véhicules et ainsi apaiser la circulation sur cette avenue qui restera limitée à 30km/h.

- Une voie verte sur trottoir sera réalisée pour faciliter l'accès des modes doux au centre-ville, et la déambulation en toute sécurité des usagers le long de l'avenue.
- Des revêtements différents et adaptés seront mis en place afin de renforcer l'effet de rupture avec la partie routière plus en amont sur la RD40. Les carrefours seront traités avec des enrobés grenailés plus clair, et la partie douce sera constituée de bétons drainants clairs, pour une surface désimperméabilisée et plus fraîche.

2) La seconde partie sur l'avenue d'Elne, de la rue des Vendanges jusqu'au carrefour de la rue du Centre avec la rue de l'Avenir sera composée :

- D'une zone partagée à 20 km/h, avec traitement d'un seul tenant entre les voies de circulation et les voies douces mais avec des revêtements différenciés pour prolonger cette sensation d'étroitesse au niveau de la chaussée et d'espace plus important sur les surfaces dédiées aux modes doux.
- D'un aménagement qui privilégiera la déambulation des piétons, la circulation des autres modes doux et qui tolèrera une circulation mesurée des véhicules motorisés, notamment pour l'accès des riverains.
- D'une refonte des espaces libérés par la démolition de bâtiments vétustes (notamment au niveau de l'avenue de Saint-Cyprien), en îlots de repos, de fraîcheur et de stationnements minutes pour un accès rapide aux commerces.
- Un traitement bien particulier du volet paysager devra être proposé afin que soient créés dans tous les espaces disponibles (bâtiments démolis, places, dégagements,) des zones de fraîcheurs, des zones de repos, et du stationnement.
- Ce cœur de bourg sera traité avec des matériaux de bonne qualité afin d'embellir la zone de vie du village.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES (EN € HT)	RECETTES	
		TOTAL
	%	
	FINANCEURS SOLLICITES	
	L'Etat (DETR)	180 000 €
	La Région	120 000
	AUTOFINANCEMENT	
	CCSR	600 000 €
900 000		900 000 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le projet de la tranche 1 de l'aménagement du centre-bourg de Latour-Bas-Elne portant sur la voirie, les réseaux secs, le volet paysager et le mobilier urbain de l'avenue d'Elne et de la rue du Centre ;

↳ **DECIDE** de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

↳ **DECIDE** de solliciter la Région pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220119-2022-01-05Bb-DE
Date de télétransmission : 25/01/2022
Date de réception préfecture : 25/01/2022